

10/5°) Travaux de construction de la station de traitement des eaux de Saint-François/Montgaillard

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération du Conseil Municipal du 13 Mai 1966 approuvée le 1er Juin 1966, vous avez recilié un marché de gré à gré d'un montant de 14 688 052 francs passé avec la S.O.C.E.A. pour la construction de la station de traitement des eaux de Saint-François/montgaillard.

La Commune ne disposant pas de service technique qualifié pour le contrôle des dits travaux, je vous propose donc de confier ce contrôle au Service des Ponts et Chaussées./.

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Vu et approuvé
M. Denis, le 25 Novembre 1966
Le Préfet
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général
pour les affaires Économiques
M. J. Chevance